

Réunion du 14 mai 2025 (siège du District)

Procès-verbal N° 38

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : MME Anne-Cécile SIMOES, MM. Jean-Claude PIBOIN, Guy MARTIN, Lionel ERAY

Excusé : M. Bernard MAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Concernant la programmation des rencontres en lever de rideau des matchs départementaux, les coups d'envoi des rencontres de niveau district en lever de rideau **se joueront à 12h30 au lieu de 13h00 pour les horaires d'été.**
- Planning de journée
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.
- Correspondance
Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.
- Terrain impraticable
Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

1 – MATCHS NON-JOUES

DEPARTEMENTAL 4 poule B

CHAULGNES 2 / GARCHIZY FRANCO PORT 1 – match n°50880.2 du 04/05/2025 – fixé au 18/05/2025.

Critérium D4 à 8

MOULINS 3 / VARZY 3 – match n°51125.2 du 04/05/2025 – fixé au 18/05/2025.

2 – MODIFICATION AU CALENDRIER

RAS

3 – FORFAITS

Coupe de l'Amitié

CERCY 2 / MARZY 3 – match n°51845.1 du 11/05

Forfait déclaré de MARZY.

Amende 40€

4 – COURRIEL

- Du club CIE IMPHY : suite au forfait du FC NEVERS 2 au match aller (D1 du 01/09/24), le match retour aura bien lieu à IMPHY.
- De M. DE SOUSA MACHADO FAR, arbitre de la rencontre D1 du 07/05/25 CORBIGNY 1 / COULANGES 1 indiquant une erreur de résultat (0-3). La correction a été apportée par le secrétariat.

COMPETITIONS FEMININES

Pour faire suite à de très nombreuses demandes de report, la Commission décide qu'à partir du 3 mars 2025, toute demande sans motif valable (même accord entre les 2 clubs) sera refusée, pour le bon déroulement du critérium féminin.

1 – MATCH NON-JOUE

CRITERIUM FEMININ POULE CONSOLANTE

FC NEVERS 3 / POUILLY 1 – match n°51369.2 du 18/05/2025 – avancé au 17/05/2025 à 20h.

2 – MODIFICATION AU CALENDRIER

Journée du 18 mai 2025

Critérium féminin poule consolante

FC DECIZE / ST REVERIEN – match n°51330.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 16/05 à 19h30.

Accord de la Commission.

3 – FORFAIT

RAS

4 – FINALE COUPE FEMININES BEAUTY SUCCESS

Finale fixée le 15 juin 2025 à CHALLUY à 15h30 :

Match n° 1 : COULANGES 1 / ESN 58 1

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 21 MAI 2025 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET



La secrétaire
Anne-Cécile SIMOES



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F./